

ARTICLE 1 : Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux joueurs et joueuses né(e) s en 2002, 2003, 2004... licencié(e)s dans une fédération affiliée à l'E.T.T.U. L'organisateur se réserve le droit d'inviter une ou plusieurs délégations hors fédérations affiliées à l'ETTU. Chaque joueur (se) ne peut s'engager que dans un seul tableau de son choix.

ARTICLE 1: Conditions of participation

The event is open for players born on 2002, 2003, 2004... registered in an ETTU affiliated Association. The organiser reserves the right to invite one or more delegations outside ETTU members. Each player can only play in 1 event of its choice.

ARTICLE 2 : Tableaux ouverts

4 tableaux sont organisés :

- Joueurs nés le et **après 1^{er} janvier 2002**
- Joueurs nés le et **après 1^{er} janvier 2003**
- Joueuses nées le et **après 1^{er} janvier 2002**
- Joueuses nées le et **après 1^{er} janvier 2003**

ARTICLE 2: Open events

4 events will be organised:

- Boys born on 1st January 2002 or after
- Boys born on 1st January 2003 or after
- Girls born on 1st January 2002 or after
- Girls born on 1st January 2003 or after

ARTICLE 3 : Inscription des joueurs

Chaque fédération inscrite ne pourra engager au maximum que 3 joueurs par tableau ouvert pour un total maximum de 10 joueurs par délégation. Dans chaque tableau, les joueurs seront inscrits dans l'ordre de valeur communiqué par le pays.

Les places restantes sont attribuées à des joueurs licenciés à la FFTT qui s'engagent de manière individuelle et dont l'inscription doit être validée par l'organisation.



ARTICLE 3: Players' qualification

Each entered association will be allowed to enter maximum 3 players per event for a total maximum of 10 players per delegation. In each event the players will be entered in the ranking's order communicated by the association.

The remaining places will be given to French players who will be entered individually and from which the registration must be validated by the Organising Committee.

ARTICLE 4 : Déroulement de l'épreuve

Dans les 2 tableaux filles, le nombre de joueuses est limité à 96 participantes.

Dans les 2 tableaux garçons, le nombre de joueurs est limité à 128 participants.

Pour les tableaux de 96 participantes :

1^{ère} phase : 24 poules de 4 joueuses, la 4^{ème} de poule est éliminée et reversée en épreuve de consolante.

2^{ème} phase : 24 poules de 3 joueuses constituées à partir des résultats de la première phase. La 3^{ème} de poule est éliminée et reversée en épreuve de consolante.

3^{ème} phase : 16 poules de 3 joueuses constituées à partir des résultats de la deuxième phase.

La 3^{ème} de poule est éliminée et reversée en épreuve de consolante.

Les 1^{ères} et 2^{èmes} de la poule de la 3^{ème} phase intègrent le tableau final (32 joueuses).

Pour les tableaux de 128 participants :

1^{ère} phase : 32 poules de 4 joueurs, le 4^{ème} de poule est éliminé et reversé en épreuve de consolante.

2^{ème} phase : 24 poules de 4 joueurs constituées à partir des résultats de la première phase. Le 4^{ème} de poule est éliminé et reversé en épreuve de consolante.

3^{ème} phase : 24 poules de 3 joueurs constituées à partir des résultats de la deuxième phase. Le 3^{ème} de poule est éliminé et reversé en épreuve de consolante.

4^{ème} phase : 16 poules de 3 joueurs constitués à partir des résultats de la 3^{ème} phase. Le 3^{ème} de poule est éliminé et reversé en épreuve de consolante.

Les premiers et deuxièmes de poule de la 4^{ème} phase intègrent le tableau final (32 joueurs).



ARTICLE 4: Competition system

In both girls' events the number of participants is limited to 96.
In both boys' events the number of participants is limited to 128.

For the girls' events:

1st stage: 24 groups, the 4th of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

2nd stage: 24 groups of 3 players composed following the results of the 1st stage. The 3rd of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

3rd stage: 16 groups of 3 players composed following the results of the 2nd stage. The 3rd of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

The winners and the seconds of the groups of the 3rd stage will be entered in the main draw (32 players).

For the boys' events:

1st stage: 32 groups of 4 players, the 4th of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

2nd stage: 24 groups of 4 players composed following the results of the 1st stage. The 4th of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

3rd stage: 24 groups of 3 players composed following the results of the 2nd stage. The 3rd of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

4th stage: 16 groups of 3 players composed following the results of the 3rd stage. The 3rd of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

The winners and the 2nd of the groups of the 4th stage will be entered in the main draw (32 players).

ARTICLE 5 : Tableau final

TABLEAU DES PLACES 1 A 32

Il sera constitué dans chaque catégorie un tableau de 32 joueurs à élimination directe et classement intégral.

Les premiers de poules de la dernière phase sont placés par tirage au sort aux numéros 1 à 16 selon les règlements ITTF. Les deuxièmes de poule de la dernière phase sont placés par tirage au sort aux numéros 17 à 32 selon les règlements ITTF.



ARTICLE 5:

MAIN DRAW PLACES 1 to 32

It will be composed in each category by a draw of 32 players by KO and a complete ranking.
The winners of the groups of the last stage will be drawn by lot at the places 1 to 16 following the ITTF rules. The seconds of the groups of the last stage will be drawn by lot between the places 17 to 32 following the ITTF rules.

ARTICLE 6 : Epreuve « de consolante »

Les joueurs non qualifiés pour l'épreuve finale participeront obligatoirement à l'épreuve de « consolante » qui se déroulera du samedi matin au dimanche midi. Les formules seront adaptées au nombre d'inscrits par tableau ouvert. Dans l'épreuve de consolante, les parties seront arbitrées par les joueurs ou une personne désignée par le joueur. Tout joueur n'arbitrant pas la partie pour laquelle il est désigné pourra être disqualifié par le Juge Arbitre.

ARTICLE 6: Consolation event

The players non-qualified for the main draw will take part mandatory to the consolation event which will be held from Saturday morning to Sunday noon. The system of play will be adapted to the number of participants. The matches will be umpired by the players. Any player who will refuse to umpire could be disqualified by the Referee.

ARTICLE 7 : Durée des parties

Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches

ARTICLE 7: Duration of the matches

All the matches shall be played best of 5 games.



ARTICLE 8 : Déroulement de l'épreuve et jury d'appel

Le présent règlement peut être modifié par le Juge Arbitre en cas de nécessité. Pour tout litige sportif, un jury d'appel sera constitué par le délégué de la FFTT, le Juge Arbitre et le directeur de l'épreuve.

ARTICLE 8: Unfolding of the event and jury

These rules can be modified by the referee if needed. For any sporting dispute, a jury will be constituted by the FFTT (French TTA) delegate, the Referee and the event Director.

ARTICLE 9 : Récompenses

Les 3 premiers de chaque tableau de l'épreuve principale et des tableaux de l'épreuve de consolante seront récompensés.

ARTICLE 9: Rewards

The 3 first players of each competition of the main event and of the consolation events will be rewarded.

ARTICLE 10 : Droits d'inscription

Les joueurs inscrits par les fédérations sont exonérés des droits d'inscription.
Les joueurs français devront s'acquitter d'un droit d'inscription forfaitaire de **25 euros**.

ARTICLE 10: Entry fees

The players entered by the National Associations will be free of charge.
The French players entered on an individual basis must pay 25 Euros as entry fee.

